

**Le Canada des autres**

Michel Vastel



**Il a plu sur Weyburn**

OTTAWA — L'autre dimanche — le 11 mai — pendant que les conservateurs de l'Alberta léchaient leurs plaies encore toutes fraîches de la dernière débâcle électorale, il s'est mis à pleuvoir sur Weyburn.

Weyburn, au sud de la Saskatchewan, en plein cœur du croissant semi-aride qui court des rives de la rivière Souris aux premiers contreforts des Rocheuses en Alberta, ressemble à une rue Sherbrooke bordée de silos à blé.

Il a plu, pendant deux jours et deux nuits, de cette grosse pluie qui rougit les eaux tranquilles du bras sud de la Saskatchewan. Les paysans jetaient en l'air leurs casquettes « Red Deer » et sautaient dans les flaques d'eau boueuse comme des enfants de Montréal accueillent une première neige en décembre. Dimanche matin, dans la petite église méthodiste envahie d'une odeur de vêtement mouillé, on chantait un peu plus fort que d'habitude ce Dieu qui promettait la fin de tant d'années de vaches maigres et de saute-litelles gourmandes.

Allons, l'année sera bonne: « Je le sens dans mes tripes, les élections s'en viennent », me confiait la semaine dernière Ray Hnatyshyn, le leader des conservateurs aux Communes, sûr de lui comme un paysan qui regarde le soleil couchant et prédit le temps du lendemain avec l'assurance d'un Alcide Quellet.

Dans une province où plus d'emplois (22,7 p. cent) dépendent des ressources naturelles que de la production industrielle au Québec (22,4 p. cent), une bonne pluie vaut toutes les promesses électorales. En Saskatchewan, un emploi sur cinq est directement relié à la culture et, si on tient compte des vendeurs et réparateurs de machinerie agricole, des banquiers, comptables et autres notaires dont la fortune dépend des humeurs de la bourse des céréales à Winnipeg, plus de la moitié des familles dépendent d'une bonne récolte: on comprend pourquoi la Saskatchewan a fait d'une gerbe de blé doré son emblème national.

Grant Devine le sait, lui qui tente de sauver son gouvernement conservateur de la défaite après un seul mandat ponctué de sécheresses, de démissions et de scandales. La Saskatchewan n'a, de toute manière, aucune tradition conservatrice: les libéraux (eh oui!) y ont dominé de 1905 à 1929, puis de 1934 à 1944 et encore de 1964 à 1971. L'alternance venait du CCF entre 1944 (avec T. C. Douglas) et 1964, puis du NPD, de 1971 à 1982, avec Alan Blakeney. Il faut remonter à la « Grande Sécheresse » du début des années 30 pour trouver l'unique et éphémère gouvernement conservateur de l'histoire de cette province.

Grant Devine, assermenté premier ministre le 8 mai 1982, a lui aussi connu le sort malheureux des chefs de gouvernement présidant aux années de sécheresse et de nuages de sauterelles: élu avec 56 p. cent des suffrages, il raflait 55 des 64 sièges de la législature de Regina.

Il y a un an, le Parti conservateur menait encore avec six points d'avance (48 à 42 p. cent) sur les néo-démocrates. Mais depuis la dernière mauvaise récolte — et les déboires des conservateurs fédéraux — les pourcentages sont inversés: le parti d'Alan Blakeney mène par environ cinq points dans les sondages et on estime que le vote des libéraux de Ralf Goodale oscille de 10 à 12 p. cent.

Tout cela n'est pas l'effet du hasard: Grant Devine lui-même semble tellement faible que, dès le lendemain de son élection — et malgré son écrasante majorité à la législature — il faisait face à une véritable mutinerie à l'intérieur de son propre caucus. Il a eu droit à son quota de scandales, en particulier à l'occasion du procès de Colin Thatcher, fils d'un ancien premier ministre libéral, ancien ministre conservateur de l'Énergie, condamné en 1984 pour le meurtre de sa femme.

Au cours d'une première élection complémentaire en mars 1985 (pour remplacer Colin Thatcher justement), Grant Devine et Alan Blakeney eurent la surprise de voir le libéral Bill Johnstone porter son vote de 4 p. cent, en 1982, à 26 p. cent. Dans une deuxième élection complémentaire, en novembre de la même année, les néo-démocrates ont enlevé le siège de Regina Nord-Est par 3600 voix de majorité, siège qu'ils avaient perdu par 1700 voix à l'élection générale de 1982.

Certains parlent, à propos de Grant Devine, du « syndrome Mulroney »: en chute libre dans les sondages, il pourrait perdre le pouvoir après un seul mandat, comme son prédécesseur, Jim Anderson, en 1934.

Comme le premier ministre fédéral encore, Grant Devine a la chance de faire face à un chef de l'opposition usé et contesté de l'intérieur. Alan Blakeney, élu pour la première fois en 1960 et premier ministre de 1971 à 1982, ne fait pas particulièrement nouvelle vague. Mais dans une province de fermiers, l'expérience et les cheveux blancs ne constituent pas forcément un handicap. Le chef néo-démocrate fait face, comme John Turner, à un dauphin qui n'a pas attendu l'annonce de sa retraite pour se dire prêt à le remplacer: Roy Romanow reste le seul des trois architectes de l'Accord constitutionnel de novembre 1981 (après Jean Chrétien et Roy McMurtry), à ne pas encore avoir tâté du leadership et... à avoir perdu!

Comme en Alberta et au Manitoba, le vote libéral donnera la clef de la prochaine élection. Si, comme dans les deux autres provinces, les candidats de Ralf Goodale recueillent environ 12 p. cent du vote populaire, bien des candidats — conservateurs ou néo-démocrates d'ailleurs — perdront leur siège. L'issue réelle du scrutin est cependant, comme dans toute lutte à trois, pratiquement impossible à prédire.

Pour l'instant, le Parti libéral de la Saskatchewan risque la faillite parce qu'il ne peut même plus payer les intérêts sur sa dette de \$250000. Désireux de confirmer la renaissance des libéraux dans l'Ouest, le parti de John Turner est prêt à endosser le cadet de la Saskatchewan... Mais dans la limite d'un parti national lui-même endetté de \$4,5 millions. Les libéraux de la Saskatchewan reprennent toutefois espoir en relisant les mémoires d'un ancien premier ministre de la province.

N'est-ce pas T. C. Douglas en effet qui dit un jour: « Les cimetières sont pleins de politiciens qui avaient prédit la mort du Parti libéral... »

À MOINS D'UN IMPACT IMPORTANT SUR LE COMMERCE

**Libre-échange: les programmes sociaux exclus des négociations**

OTTAWA (PC) — Le chef négociateur canadien Simon Reisman affirme que son homologue américain Peter Murphy et lui-même considèrent tous deux que les programmes sociaux ne feront pas partie des sujets négociables lors des pourparlers sur le libre-échange, à moins qu'ils n'aient des répercussions significatives sur les questions commerciales.

« Il faudra que des programmes sociaux aient un impact vraiment important sur le commerce (entre le Canada et les États-Unis) pour qu'il devienne pertinent d'en discuter pendant les négociations », a déclaré M. Reisman au cours de l'émission Sunday Report, dimanche, au réseau anglais de Radio-Canada.

M. Reisman a soutenu qu'en dépit de la controverse déclenchée la semaine dernière sur la question des programmes sociaux, lui-même et son homologue américain sont sur la même longueur d'onde, et il a laissé entendre que la confusion

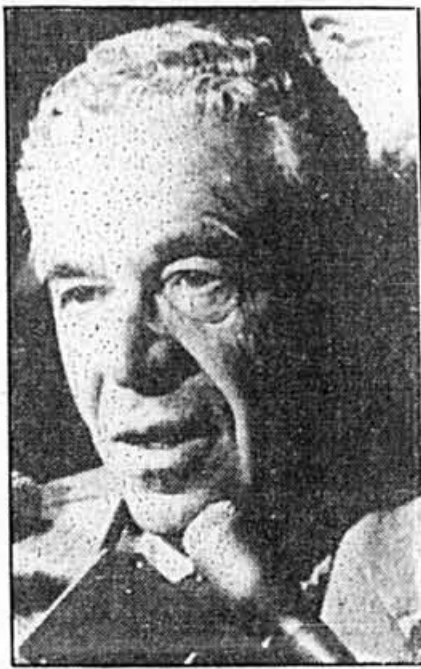
était due au moins en partie aux médias.

« Toute cette affaire est due pour une bonne part à nos propres médias; certains veulent semer le trouble, et quand vous voulez semer le trouble, vous pouvez toujours trouver le moyen de le faire ».

M. Reisman a déclaré la semaine dernière que l'assurance-santé et d'autres programmes sociaux canadiens comme l'assurance-chômage, les régimes de pension et d'indemnisation des travailleurs ne seront même pas mentionnés pendant les négociations, qui débutent demain à Ottawa.

Le lendemain, M. Murphy affirmait à Washington que tout était négociable, y compris les programmes sociaux.

« J'ai parlé plusieurs fois à Peter Murphy et je lui ai encore parlé après cet épisode des quelques derniers jours qui a donné lieu à beaucoup de confusion... Il m'a dit qu'il



Simon Reisman

aurait souhaité, lors de son interview, avoir précisé « tout ce qui a un rapport avec le commerce », a dit le négociateur canadien.

M. Reisman a soutenu que les équipes de négociation discuteraient uniquement « de ce qui a des répercussions importantes sur le commerce entre les deux pays » et a tenu à réaffirmer que si les Américains insistent pour discuter de questions non-commerciales, il leur ferait savoir qu'il n'en était absolument pas question.

Par ailleurs, M. Reisman a reconnu que M. Murphy serait probablement un négociateur coriace. « Il a acquis pas mal d'expérience à force de négocier des questions importantes pour les États-Unis », a-t-il commenté.

« Les Américains ne l'auraient pas choisi pour cette tâche s'il n'était pas solide et s'il ne savait pas ce qu'il fait. Je m'attends à ça et c'est ce que je veux », a conclu le négociateur canadien.

**ENTREVUE AVEC RÉMI BUJOLD**

**Toutes les décisions passent par le cabinet de Bourassa**

QUÉBEC — Le cabinet de Robert Bourassa exerce une mainmise complète sur l'appareil gouvernemental et sur la chose politique à Québec. Actuellement, tout remonte au bureau du premier ministre à Québec et rien n'est laissé au hasard, comme le confirme en entrevue le chef de cabinet de Robert Bourassa, M. Rémi Bujold.

**DONALD CHARETTE**  
de la Presse canadienne

M. Bujold décrit d'ailleurs M. Bourassa comme le « président du conseil d'administration » du gouvernement, ce qui confirme cette vision très centralisée de la gestion de l'État.

C'est si vrai que le premier ministre peut se passer d'un comité des priorités, ce petit groupe de ministres qui conseille habituellement le chef de gouvernement.

Interrogé à ce sujet, M. Bujold dit qu'il ignore si un tel comité est indispensable car « ça dépend de la forme de gestion du premier ministre. On a fonctionné sans ça durant cinq mois, on a des comités ».

Est-ce un sujet de préoccupation pour M. Bourassa? « Je ne le pense pas », laisse tomber M. Bujold.

**Première entrevue**

Il s'agit de la première entrevue accordée par M. Bujold depuis la prise du pouvoir par les libéraux. « Je considère qu'il n'appartient pas aux conseillers politiques de parler à la presse. Mais après cinq mois, nous avons fait le tour du jardin et on peut donner une entrevue », explique-t-il dès le départ.

Des réponses de M. Bujold, ex-député fédéral de Bonaventure et ex-conseiller de Pierre Elliott Trudeau pour le Québec, il ressort que :

— déjà l'été dernier, M. Bujold planifiait la passation des pouvoirs avec celui qui allait devenir quelques mois plus tard le secrétaire du conseil exécutif, M. Roch Bolduc ;

— la formation rapide du conseil des ministres, les discours inauguraux, la mini-session, le budget de décembre et le débat sur les coupures budgétaires ont forcé le gouvernement à se discipliner dès le départ ;

— la mise sur pied des trois comités de sages sur la privatisation, la déréglementation et celui sur la révision des organismes gouvernementaux, faisait partie des choses prévues avant la prise du pouvoir ;

— les ministres avaient reçu des « mises en garde » des leur assermentation afin d'éviter les déclarations inopportunes ;

— 280 personnes travaillent actuellement dans les bureaux de ministres, mais la masse salariale est de 34 millions inférieure à celle du Parti québécois ;

— le premier ministre Bourassa veille personnellement à l'application des directives sur les conflits d'intérêts des ministres.

**De façon informelle**

Au cours de l'été, M. Bourassa a mandaté M. Bujold et Bolduc pour se préparer à prendre la relève comme gouvernement. « Il nous a dit de regarder ça de façon informelle. Si jamais ça arrivait, qu'est-ce qu'on pourrait changer. Au cours de l'automne on a regardé ça d'un peu plus près. Durant l'été on a mis en place certains documents, certaines idées qu'on a véhiculées et on a écrit des papiers là-dessus.



Rémi Bujold

« C'est vrai qu'on a essayé de tout prévoir. »

Le nouveau gouvernement s'est donné un calendrier serré après les élections du 2 décembre, ce qui a permis notamment de conserver le contrôle. « On a bougé vite. Ce qui nous a aidés, ce sont les engagements électoraux sur la convocation de la Chambre, le budget, et dès le début le travail de préparation des compressions budgétaires... tout cela a fait une cohésion plus rapide.

« Si vous aviez eu cinq ou six mois sans session avec des ministres un peu partout sur le territoire, cela aurait été plus difficile. »

M. Bujold note, par exemple, que pour éviter que les ministres fraîchement nommés ne fassent des déclarations à tort et à travers, on leur avait organisé une rencontre avec leurs sous-ministres le jour même de leur assermentation.

**Ministres muselés**

Selon certaines informations, le bureau du premier ministre a muselé les ministres au cours des premières semaines. « On a fait des mises en garde sur certains points de vue, sur beaucoup de points de vue », d'admettre le chef de cabinet.

Plus tard au cours de l'entrevue, il fera remarquer que le maintien du déficit en bas du seuil de \$3 milliards démontre que les « ministres sont également astreints à une très grande discipline ».

C'est à partir d'une liste constituée depuis 1984 au bureau de M. Bourassa qu'ont été montés les cabinets politiques des ministres.

« Nous avons demandé, avec Denis Ricard, de garder un compte-rendu de tous les bureaux de ministre, chaque fois qu'il y a des changements. On garde ça en liste », souligne M. Bujold.

Pour la première fois, M. Bujold a bien voulu expliquer la façon dont on procède aux dizaines de nominations qui aboutissent au conseil des

ministres et les hauts fonctionnaires qu'il faut forcément remplacer.

« Sur les conseils d'administration, ce qui importe c'est la compétence et la représentation régionale, du milieu. Je travaille là-dessus avec Pierre Bibeau. Et avec M. Bolduc on regarde ça avec les ministres impliqués. »

Quant aux hauts fonctionnaires promus, ils sont sélectionnés par M. Bolduc et les ministres concernés.

Tout comme son chef, M. Bujold ne croit pas que le changement de gouvernement doit entraîner une purge dans la fonction publique, bien que des changements soient nécessaires au bout d'un certain temps. Il reproche au PQ d'avoir politisé la haute fonction publique durant ses neuf ans de pouvoir.

« On n'a pas fait de chasse aux sorcières », mentionne M. Bujold.

**Conflits d'intérêts**

Interrogé sur les directives sur les conflits d'intérêts des ministres, à la suite de l'affaire Sinclair Stevens, M. Bujold a affirmé qu'il est fort improbable que cela puisse arriver au Québec, car M. Bourassa veille personnellement à ce qu'on respecte la lettre et l'esprit des directives émises qui permettent également le recours à un fiduciaire sans droit de regard (blind trust).

« C'est lui qui voit à l'application de ses directives à lui, et il est extrêmement prudent là-dessus. »

Au sujet de l'affaire Stevens, il ne peut s'empêcher de s'exclamer : « Quand tu donnes un mandat à ta femme?... »

**Entre Trudeau et Bourassa: « respect et admiration »**

QUÉBEC (PC) — Rémi Bujold a sauté la clôture après avoir été défait lors des dernières élections fédérales et il est venu se joindre à l'équipe de Robert Bourassa en avril 1985, quand ce dernier était chef de l'opposition.

Il connaissait bien cependant la politique provinciale puisque de 1972 à 1975 il a travaillé pour les ministres William Tetley (Institutions financières) et Lise Bacon (Affaires sociales).

Il était cependant associé au gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau. De 1975 à 1979, il a été conseiller spécial pour le Québec du premier ministre canadien. En 1979, il devenait député de Bonaventure, le comté qui l'a vu naître puisqu'il est originaire de Saint-Jules de Caspédia. M. Bujold a également été ministre d'État au Développement régional.

De plus, M. Bujold s'est impliqué dans la campagne au leadership des libéraux fédéraux, ayant servi à titre de co-président de cette campagne avec Mme Iona Campagnolo.

Assez curieusement, il était aux côtés de Trudeau quand ce dernier a ridiculisé en 1976 à Québec son nomologue provincial.

De passage dans la Vieille Capitale, M. Trudeau avait traité M. Bourassa de « mangeur de hot dog » devant les journalistes. En soirée, suite à une rencontre avec Bourassa, M. Trudeau s'était enflammé et avait traité le premier ministre du Qué-

bec de « ti-Pit », ajoutant par la suite, devant des militants libéraux, que ce qu'ils avaient compris immédiatement le serait en quelques semaines par leur premier ministre.

Ces déclarations avaient affaibli davantage le gouvernement Bourassa, défait plus tard en novembre 1976.

Interrogé à ce sujet, M. Bujold affirme qu'il se rappelle très bien de ces incidents. « C'était dans ce bureau-ci, j'étais avec Trudeau. J'ai tout vécu ça, ça a été légèrement exagéré. C'est ce qui est venu par la suite. Je crois que c'est le discours le soir qui a donné lieu à des attaques virulentes contre M. Bourassa.

« Il y avait certaines raisons », de dire M. Bujold au sujet des tensions Québec-Ottawa avant de préciser qu'il n'a nullement l'intention de dévoiler ce qui s'est passé puisqu'il était conseiller d'un autre premier ministre à cette époque.

Selon M. Bujold, Trudeau et Bourassa se vouaient néanmoins respect et admiration et jamais, dans le privé, ils n'ont débâté l'un contre l'autre.

À ses dires, il est possible de servir successivement les intérêts du Québec et d'Ottawa. Il résume ainsi le rôle d'un Québécois sur la scène politique : « Quand on est à Québec, on travaille pour le Québec à l'intérieur du Canada, alors qu'à Ottawa, on travaille au Canada pour le Québec. »

## Les retraités veulent justice

Les retraités et les préretraités continuent leur guerre contre le gouvernement conservateur. Plus de 1 000 personnes ont manifesté sur la Colline parlementaire, la semaine dernière, pour protester contre la décision rétroactive de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Flora MacDonald, de couper les prestations d'assurance-chômage à des personnes dans le besoin.

Le dossier piloté par le député libéral de Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, remonte à une directive émise le 5 janvier dernier. Ainsi, le revenu provenant d'une pension depuis cette date est considéré comme une valeur de rémunération aux fins de l'assurance-chômage.

En clair, cela voulait dire qu'un retraité devait tenir compte de ce nouveau critère au moment de calculer le montant des prestations. Cette disposition ne s'applique pas aux personnes qui bénéficient de plans enregistrés d'épargne-retraite, des rentes et de tout autre plan de retraite privé ou auquel elles ont adhéré à titre individuel.

Mais 34 000 personnes au Canada qui avait été incitées à se retirer du marché du travail dans le but de faire notamment de la place aux jeunes travailleurs sont pénalisées injustement par cette mesure antisociale.

Au moment de prendre leur retraite, on faisait miroiter à ces salariés qu'ils pourraient toucher des prestations d'assurance-chômage pendant un an. Pour plusieurs, il s'agissait là d'une incitation valable qui leur permettait pendant douze mois de continuer à recevoir un revenu décent et d'une période de temps suffisante pour mieux s'adapter à leur situation de sans-emploi.

Ces travailleurs avaient établi leur budget en fonction de cette aide qui leur venait de l'État. À la suite du changement de ce règlement, plusieurs se retrouvent strictement dans la misère, comme ils ont tenté de le démontrer à la ministre MacDonald lors de la manifestation à Ottawa.

Au moins cinq députés conservateurs ont déjà donné leur appui à ces retraités ou préretraités défavorisés par la nouvelle orientation décrétée par leur gouvernement.

Mme MacDonald, pour sa part, s'en tient au principe que l'assurance-chômage est une assistance réservée aux personnes qui subissent un arrêt involontaire de leur emploi en attendant de retrouver un emploi plutôt qu'à celles qui se sont retirées du marché du travail.

Elle a sans doute raison de vouloir qu'il en soit ainsi. Mais ce qui est profondément injuste, c'est que les personnes pénalisées ont agi en toute bonne foi en se prévalant de dispositions légales admises par le gouvernement au moment de se retirer. Le ministre a eu tort de changer les règles du jeu en cours de route en s'attaquant de façon injustifiée à des droits de survie pour des citoyens démunis. C'est un geste assez odieux qui doit être corrigé.

Ce n'est pas en économisant quelques milliers de dollars par des restrictions de ce genre qu'on contribuera à assainir les dépenses publiques et à diminuer le déficit du gouvernement central.

On s'explique mal, d'ailleurs, pourquoi les conservateurs ont procédé de façon aussi rapide dans cette affaire. La Commission de Claude Forget, mise sur pied par le ministre Wilson en 1983 pour revoir en totalité le régime de l'assurance-chômage, n'a pas encore remis son rapport et ses recommandations. On aurait dû avoir la décence d'attendre les résultats de cette enquête.

Jacques BOUCHARD

## Libre-échange avec filet de sécurité

La première rencontre entre les négociateurs du libre-échange aura lieu cette semaine. Ce premier contact entre M. Peter Murphy, pour les États-Unis, et M. Simon Reisman, pour le Canada, donnera le ton aux négociations. Ils se pencheront sur l'agenda des négociations, le contenu d'un nouvel accord commercial et le moyen d'y parvenir; ils devraient aussi examiner des problèmes qui ne font pas partie de l'accord proprement dit.

M. Murphy a déjà évoqué le problème de l'acquiescement des provinces. La position américaine est claire: le Congrès ne veut pas entendre parler d'un accord qui ne lierait pas les provinces. Il s'agit d'un problème constitutionnel canadien qui n'est pas sujet à négociation; on ne pourrait toutefois pas reprocher à Washington de refuser de négocier avec un gouvernement qui ne jouit pas d'une autorité suffisante. M. Reisman devra donc assurer les États-Unis à ce sujet et le gouvernement de M. Mulroney doit faire le nécessaire pour que M. Reisman ne soit pas démenti par la suite.

De son côté M. Reisman estime que l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange devrait s'échelonner sur dix ans. Les industries canadiennes les plus affectées auraient, en effet, besoin d'une longue période d'adaptation si elles veulent éviter les faillites et les licenciements. Les États-Unis auraient, sans doute, moins de peine à s'adapter étant donné que le commerce entre les deux pays est relativement moins important pour eux. Par ailleurs, ils connaissent déjà une forte mobilité de la main-d'œuvre, ce qui facilite l'adaptation à de nouvelles structures industrielles.

Même si l'agenda des négociations sera au centre de cette première rencontre, les négociateurs ne doivent pas négliger ces aspects qui détermineront s'il vaut la peine de négocier et si un accord éventuel sera acceptable.

On a beaucoup parlé de ce qui est négociable et de ce qui ne l'est pas. Les États-Unis adoptent l'attitude que tout est négociable alors que le Canada estime que la culture et les services sociaux doivent être exclus de négociations commerciales. Il serait peut-être plus diplomatique de dire que le Canada est prêt à négocier dans tous les domaines mais qu'il y en a où les concessions ne peuvent être que minimales.

Il faut, en effet, perdre la notion que tout accord avantageux pour les États-Unis est forcément contraire aux intérêts canadiens; le but des négociations est d'enrichir les deux pays et les citoyens des deux côtés de la frontière. Mais comment savoir si une concession sera avantageuse à la longue quand l'effet à court terme semble nettement défavorable à une industrie canadienne?

Pour répondre à cette question, il faut que le gouvernement fédéral définisse, en même temps qu'il négocie avec les États-Unis, des programmes d'assistance à l'adaptation pour les industries menacées par le libre-échange. La Commission Macdonald estime même dans son rapport qu'il est indispensable que les deux pays s'entendent sur un projet d'assistance à l'adaptation avant la conclusion officielle du traité.

L'élaboration d'un tel programme est sans doute la meilleure façon de convaincre les Canadiens et les provinces que le libre-échange ouvre la porte à un développement ordonné de nos ressources et non à la renaissance du capitalisme sauvage. Le rapport Macdonald envisage l'établissement d'un programme canado-américain d'assurance contre la désorganisation du marché; il attribue cette idée à «un vieux routier ayant une longue expérience en matière de négociation d'ententes commerciales avec les États-Unis». Ce «vieux routier» est M. Simon Reisman.

Frédéric WAGNIÈRE

## C. BRUNET EST PRÊT À LUTTER POUR PRÉSERVER LE DROIT DES MALADES



(Droits réservés)



Marcel Adam

## La constitution: une priorité variable pour Québec et Ottawa

On a l'impression que Québec et Ottawa jouent à cache-cache avec le dossier constitutionnel.

Un jour un gouvernement se dit pressé de régler la question de l'adhésion de Québec à l'accord constitutionnel de 1981, alors que l'autre affirme qu'il ne l'est pas. Un autre jour c'est l'inverse: celui qui était pressé n'est plus et celui qui ne l'était le devient soudainement.

Les deux gouvernements ont adopté des attitudes contradictoires à trois reprises en vingt mois sur ce dossier. C'est à se demander s'ils veulent vraiment régler ce contentieux ou s'ils n'essaient pas plutôt de se «bluffer» réciproquement.

En janvier dernier, le gouvernement du Québec faisait comprendre que cette question n'était pas sa priorité, alors que dans le même temps le premier ministre Mulroney disait que c'en était une pour lui.

Or il y a une douzaine de jours M. Gil Rémillard prononçait un important discours dans lequel il avouait que le gouvernement souhaitait la reprise des négociations et énumérait les

conditions à remplir pour qu'elles s'engagent formellement.

C'était la première fois depuis son élection que le gouvernement libéral exposait d'une manière aussi détaillée les conditions qui pourraient amener le Québec à adhérer à la loi constitutionnelle de 1982.

Comment a-t-on réagi à Ottawa? S'est-on réjoui qu'enfin le Québec soit sorti de son attitude attentiste et se manifeste de manière concrète en tant que demandeur?

Le premier ministre Mulroney étant en voyage, c'est du secrétaire d'État Benoit Bouchard qu'est venue la réaction. Pour dire quoi? Le contraire de ce que disait son chef au début de l'année.

M. Mulroney aurait aimé que les négociations débutent en juin. M. Bouchard déclare, lui, que le gouvernement fédéral n'est pas pressé, qu'il ne se sent pas obligé de négocier le contentieux constitutionnel avant la fin de son premier mandat (contrairement encore à ce qu'avait souhaité son chef à Sept-Îles en août 1984).

M. Bouchard a aussi mis en

garde le Québec contre un trop grand empressement qui pourrait faire échouer l'entreprise. Ce conseil de prudence du secrétaire d'État s'explique par la raison même qui a incité le ministre québécois à faire sa déclaration publique: le manque d'intérêt des autres gouvernements provinciaux pour ce dossier.

Québec voudrait ranimer l'intérêt autour de cette question, mais le caractère public de sa démarche fait craindre à Ottawa que le processus soit enclenché alors que les conditions d'une négociation réussie ne sont pas encore réunies. Le ministre Rémillard le sait aussi, lui qui reproche aux partenaires fédéraux d'être inactifs, de ne pas poser d'actions concrètes susceptibles d'orienter les négociations dans la bonne voie.

Le gouvernement fédéral ne voit pas l'utilité d'entreprendre des négociations avec le Québec alors que le reste du Canada n'est pas prêt à s'y associer.

Au surplus il redoute qu'une erreur de manœuvre conduise à un nouvel échec qui confirmerait l'isolement du Québec

— ce qui serait désastreux pour l'avenir de la fédération.

Il craint aussi que les autres provinces profitent de la réouverture du dossier constitutionnel pour formuler elles aussi des revendications. Le fait que le gouvernement Bourassa veuille faire modifier certaines dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867, à l'occasion des prochaines négociations, est de nature à confirmer les appréhensions d'Ottawa à cet égard.

Ottawa n'ose pas bouger dans ce dossier avant d'être assuré que la conjoncture se prête à une négociation qui aura de bonnes chances de réussir. Le Québec a décidé d'intervenir sur la place publique pour faire bouger les choses. Mais il semble qu'il réussira mieux à le faire au Québec qu'au dehors.

Depuis plus d'une semaine le débat constitutionnel est à l'affiche à l'Assemblée nationale. Mais il ne se déroule pas en bonne et due forme. Il fait rage lors des périodes de questions: le pire lieu qui se puisse imaginer pour entreprendre une opération aussi délicate et importante pour l'avenir du Québec.



Fabienne Larouche

## Les prêts, les bourses, les étudiants et leurs dettes

(Collaboration spéciale)

Prévisions: automne chaud. La population étudiante retient sa colère en cette fin de trimestre mais se prépare activement à reprendre des hostilités dès le mois de septembre pour lutter contre les coupures amorcées par le gouvernement Bourassa dans le système des prêts et bourses.

Ces compressions budgétaires qui, essentiellement, feront récupérer \$24,3 millions au gouvernement, provoqueront un plus grand endettement des étudiants québécois profitant de l'aide financière.

En fait, le montant du prêt que les étudiants devront remettre à l'État avant d'être admissibles à la bourse augmentera dorénavant de \$270. L'étudiant poursuivant des études au cours collégial et au 1er cycle universitaire aura donc une dette supplémentaire de \$1 350 à rendre à la fin de ses études. Dette qu'il devra rembourser lorsqu'il aura décroché un emploi.

Cette décision du ministère de l'Éducation supérieure semble, pourtant, à première vue se justifier assez facilement.

Elle est, dit-on, dictée par le souci qu'ont les dirigeants de redresser l'état des finances publiques. Il est clair qu'en temps de

crise, chacun est appelé à fournir un effort. Effort qui se traduit, généralement, soit par des augmentations de taxes, soit par des coupures dans les services publics. Les étudiants ne feront désormais pas exception à cette volonté collective de réduire les dépenses. (Tenir le raisonnement contraire en soutenant que les jeunes, et en particulier les étudiants n'ont rien participé à l'établissement de ce marasme financier serait signe d'un certain manque de conscience sociale d'un groupe ou d'une partie de la population.)

Par ailleurs, un regard sur la situation vécue par les étudiants des autres provinces au chapitre du soutien financier de l'État et des frais de scolarité peut aussi expliquer le choix du gouvernement. Les étudiants québécois sont, en effet, nettement avantagés par rapport à leurs collègues. Qu'on pense à la Colombie-Britannique où les bourses ont été complètement récupérées par le système des prêts et les frais de scolarité doublés. Au Québec, la proportion de bourses qu'on distribue est de 46% contre 54% de prêts. Quant aux frais de scolarité, ils n'ont pas été augmentés depuis une quinzaine d'années.

À l'intérieur d'une conjoncture

économique difficile, les sommes d'argent contenues dans les caisses du Trésor québécois deviennent importantes pour tous; il est alors normal de s'engager à remettre ce qui servira à l'apprentissage d'une profession et qui durera toute une vie.

On peut également se demander s'il est socialement acceptable d'obliger un ouvrier gagnant \$20 000 par année à payer pour un étudiant qui en gagnera un jour(?) probablement cinq fois plus.

Or, il semble que les étudiants qui se dirigent vers une profession où les problèmes d'emploi sont à peu près inexistantes (médecine dentaire, comptabilité...) n'offrent que très peu de résistance à ces mesures gouvernementales. Ce sont les autres, la trop grande majorité, qui, même diplômés en main, se retrouvent toujours dans l'incertitude de pouvoir décrocher un premier emploi. Leurs réactions dans ces conditions sont compréhensibles.

L'éducation, dans le contexte actuel, est la seule solution qu'ont les jeunes face au chômage. Ceux qui profitent de l'aide financière, et plus particulièrement du système de bourses, se retrouvent par-

mi les plus démunis et les plus défavorisés de la société. Il peut devenir gênant de faire payer davantage à un groupe qui ne possède pratiquement rien.

On parle et on vise de plus en plus l'excellence au Québec; pour y parvenir, il est certain qu'on devra dépenser de l'argent. Non pas au détriment de ceux qui n'ont pas la capacité de faire plus mais pour aider et faciliter l'accès aux études supérieures de ceux qui sont prêts et disposés à essayer de s'y rendre. Les jeunes chômeurs reçoivent des sommes d'argent de l'État; les étudiants méritent eux aussi qu'on effectue des choix qui leur soient favorables lorsque vient le temps de définir les priorités. Car c'est la société entière qui tire avantage de gens mieux formés et mieux informés.

Reste maintenant à espérer que ces mesures d'austérité ne s'inscrivent pas dans une politique plus large de suppression complète des bourses et de remise en question de la gratuité scolaire au cours collégial.

S'il faut admettre que la position du gouvernement se défend au plan socio-économique, on peut dire qu'elle survient à un bien mauvais moment. Mais ce serait quand, le bon moment?

LIBRE OPINION

# Pour valoriser la création québécoise

Michèle Lalonde est présidente de la commission culturelle du Parti indépendantiste. Ce texte a été déposé à la commission parlementaire sur le statut économique des artistes et créateurs du Québec.

L'identité nationale d'un peuple est le résultat d'une dynamique historique globale et n'est aucunement réductible au simple droit fondamental de ce peuple de parler sa langue. Toute législation visant à garantir ce trait culturel distinctif et ce droit est donc incomplète et impuissante à empêcher l'assimilation si elle ne s'assortit pas de mesures intensives visant la mise en circulation des produits de la culture nationale à travers tout le territoire national.

Michèle LALONDE

Une collectivité, en effet, n'existe et ne s'exprime pas dans l'abstrait, ni ne subsiste exclusivement au plan linguistique, mais devient tout bonnement ce qu'elle est le jour elle achète et consomme. Un peuple qui ne connaît pas et ne consomme pas couramment les produits de ses propres industries culturelles ne peut survivre et se développer en tant que culture originale et reconnaissable dans le monde et n'existe essentiellement qu'à titre de marche extérieure ou de colonie commerciale pour le déversement de produits culturels étrangers.

Nous posons en principe que le secteur de la culture n'est aucunement étranger à l'économie et au politique mais au contraire, par définition, en rapport direct et constant avec ces secteurs. Nous estimons en conséquence que le statut économique de l'artiste et du créateur dépend dans une large mesure de l'accès au marché de la culture.

Notre politique s'articule sur un concept économique de la culture définie, le mot le dit, comme l'exploitation et le développement systématique des ressources naturelles sur un territoire donné en réponse aux différents besoins matériels et intellectuels de la population qui vit sur ce territoire.

Comme nous l'entendons, la notion de culture désigne la façon particulière de s'alimenter, se meubler, se vêtir, s'instruire, s'instrumenter, se divertir, bref de vivre et de s'exprimer d'une

collectivité donnée. A la limite, la culture d'un peuple désigne donc, pour nous, l'ensemble des produits qu'elle conçoit et fabrique, au premier chef, pour sa propre consommation.

Au sens restreint, le terme «culture» désigne plus spécifiquement les productions nationales dans le domaine dit des beaux-arts: littérature, théâtre, musique, danse, cinéma, arts visuels, métiers d'art, etc. Les réalisations dans ces divers secteurs font partie de l'économie globale et visent normalement le marché intérieur, ce qui suppose qu'elles soient visibles et rendues accessibles en quantité suffisante sur tout le territoire pour répondre aux besoins courants d'expression, de réflexion ou de divertissement des consommateurs québécois.

## Développement du marché intérieur

Une politique cohérente de développement de la culture ne peut se concevoir en termes de simple encouragement aux arts et à la création proprement dite mais doit avoir pour objectif de stimuler, comme telles, la publicité, la mise en marche et la consommation de cette production artistique. N'excluant pas la concurrence et l'accès au marché des produits des cultures étrangères, un Québec politiquement indépendant disposera des moyens de régulariser justement les conditions du marché.

Il aura plein pouvoir de régir ses ondes, et pourra augmenter la proportion d'œuvres québécoises ou francophones quotidiennement diffusées et publicisées. Il aura pleine et entière juridiction sur le droit d'auteur et sera également en mesure de garantir l'acquiescement des droits mécaniques et autres redevances permettant aux créateurs et créatrices de rendre leur activité rentable et honorable et leur évitant de dépendre personnellement de fonds publics.

La politique du Parti indépendantiste s'écarte d'un concept élitiste de la culture et propose de revaloriser la fonction sociale des créateurs et créatrices comme agents de développement. Nous proposons des lors de reconnaître le statut légal et professionnel de l'artiste et considérons a priori les industries culturelles nationales comme autant de petites et

moyennes entreprises génératrices d'emplois dans toutes les spécialisations techniques afférentes.

Un soutien gouvernemental à ces entreprises est indispensable dans tous les pays où le bassin de population n'est pas considérable. Nous estimons qu'au moins 1% du budget national, devra être consacré à la culture. Cet investissement nous semble, au Québec, d'autant plus justifié qu'il a d'heureux effets indirects sur le tourisme, la restauration, les services et qu'il en coûte par ailleurs moins cher pour créer des emplois permanents dans le domaine de la culture que dans tout autre secteur.

La protection, la conservation et la revalorisation du patrimoine sont une condition sine qua non de l'activité créatrice dans toutes les cultures mais non une fin en soi. Par définition en effet, la créativité d'un peuple en divers domaines ne peut avoir lieu qu'à partir d'un héritage qui lui est propre et ne peut s'exercer dans l'ignorance ou la méconnaissance des apprentissages, techniques anciennes et critères d'excellence qui composent cet héritage; mais, ainsi informée, elle consiste essentiellement à produire des objets nouveaux, fonction de besoins contemporains. Ce sont ces objets et langages nouveaux qui entrent réellement en concurrence sur les marchés intérieur ou extérieur avec les produits culturels étrangers. Dans un Québec indépendant, le développement de la culture impliquera donc, par définition, l'attention aux formes d'expression contemporaines.

Le Parti indépendantiste propose d'assortir cette politique d'un incitatif fiscal à la consommation proprement dite allouant aux contribuables québécois un déductible annuel jusqu'à concurrence de 2000\$ sur pièces justificatives pour l'achat d'œuvres québécoises. Il propose, parallèlement, de mieux exploiter la valeur pédagogique du patrimoine artistique et patrimonial historique en général en augmentant la visibilité des objets qui en témoignent et vulgarisant les connaissances qui permettent de les apprécier, multipliant systématiquement à cette fin les expositions itinérantes, les programmes de sensibilisation en milieu scolaire, sur les lieux de travail, et tous lieux de fréquentation populaire.

Afin d'assurer la régénération continue de l'activité créatrice proprement dite et de stimuler l'apparition de formes d'expression inédites ou d'avant-garde, nous estimons essentiel de développer les programmes d'aide directe à la recherche et à l'expérimentation et d'encourager par ailleurs en tout temps la meilleure communication interaction possible entre le secteur artistique comme tel et les disciplines scientifiques.

Enfin, dans un Québec indépendant, les communautés culturelles seront appelées à participer de plain pied et sans équivoque à la culture nationale québécoise. En relation privilégiée avec les diverses cultures mondiales contemporaines, les créateurs et créatrices québécois qui se rattachent à ces communautés seront encouragés à jouer un rôle dynamique, et repêcher les influences, la sensibilité et l'art vivant de leur culture d'origine. Pour atteindre ce but, il faudrait instituer des programmes d'échanges et de mise en communication entre ces créateurs et leurs homologues à l'étranger dans les différents pays concernés, et d'une façon générale développer la vocation naturelle du Québec à devenir l'une des grandes capitales culturelles de la francophonie et accueillir des manifestations, colloques et symposiums à caractère international.

Pour être maître de sa culture, et assurer à ses créateurs et créatrices un statut socio-économique valorisant, le Québec a besoin de l'indépendance car, dans le monde moderne, on ne peut dissocier le développement culturel des pouvoirs politiques et économiques. Tant que nous aurons un demi-Etat, tant que nous serons régis par un système politique que nous ne contrôlons pas, nous serons incapables de nous doter de politiques culturelles véritablement cohérentes et efficaces et resterons impuissants à contrôler les conditions de développement de notre culture. Un peuple qui ne consomme pas sa propre culture dissuade ses propres créateurs de leur entreprise et de leur originalité même et, faute de référents communs, perd petit à petit son identité. Il n'y a pas d'expression reconnaissable, pas d'autre avenir que la folklorisation.

# Faits et priorités

Dans son article «Les écoles d'Etienne», Gerald LeBlanc affirme: «...l'éternel Louis Bouchard a réussi à orienter le débat sur la nécessité d'utiliser les écoles pour enseigner la religion catholique.» (LA PRESSE, 4 avril 1986, page A 5).

Voici les faits. À l'atelier «École et pluralisme» des États généraux, auxquels j'ai participé comme commissaire de la CECM, le conférencier chargé de déclencher le débat a tiré son discours: «Notre école est-elle publique et commune?» et a conclu comme suit: «En acceptant de déconfectionnaliser l'école, elle devient véritablement une école publique et commune, l'école de tout le monde.» (Page 15 du texte qui a été mis à la disposition des participants). J'ai fait une seule intervention limitée à moins de trois minutes réglementaires, pour dire que je renonçais à faire en si peu de temps une analyse des «fondements», définitions et critères du pluralisme qui menaient l'auteur à cette conclusion et que le fait du pluralisme m'apparaît au contraire comme le fondement même qui justifie une diversité d'écoles, confessionnelles et non confessionnelles.

Le discours déclencheur tombait dans un atelier visiblement bien «ouillé» pour promouvoir l'école unique et non confessionnelle pour tous. De fait, on a pris à la fin un vote à main levée des participants, qui ont endossé à 60 contre 20 environ la thèse du conférencier.

Je n'ai pas «orienté» le débat. Gerald LeBlanc par: d'un porte-à-faux pour poursuivre: «On a parfois l'impression que M. Bouchard et ses parents catholiques utilisent actuellement la CECM de la même façon que la «gogauche» a longtemps utilisé les syndicats d'enseignants pour détourner l'école de la pédagogie.» Trois lignes plus loin il ajoute: «M. Bouchard vieillit heureusement et il faut espérer que ses luttes d'arrière-garde marquent la fin des combats stériles faits sur le dos des enfants.»

Pour une meilleure information de Gerald LeBlanc et des lecteurs de LA PRESSE, voici les priorités que j'ai inscrites à mon programme pour l'élection scolaire du 13 juin 1985, date de mon quatrième mandat: «Objectifs d'une réforme qui donnera une éducation de meilleure qualité.»

- A- Revaloriser nos écoles publiques primaires et secondaires dans leur première mission.
  - Un meilleur apprentissage du français, de l'anglais langue seconde et des autres matières de base, mathématiques, sciences.
  - Le développement de l'intelligence et de la créativité, la formation du caractère, l'acquisition d'habitudes et d'habiletés techniques nécessaires dans la société d'aujourd'hui.
- «Les moyens nécessaires»
- 1) Accorder aux enseignants le rôle et le statut de professionnels, et les traiter comme tels;

- 2) définir le rôle du directeur d'école comme premier pédagogue responsable, mandataire des parents et du milieu, par délégation de la commission scolaire;
- 3) établir des examens périodiques (tests de contrôle) et un bulletin scolaire facile à interpréter, en sorte que les professeurs et les parents puissent suivre les progrès réels de l'élève;
- 4) organiser une évaluation de l'enseignement qui puisse relever la qualité du service et donner justice aux enseignants.

Étant devenu commissaire après une carrière complète d'enseignant et directeur d'école, carrière dont j'ai fait une constante réflexion sur les deux volets de la mission de l'école, le savoir et les valeurs, je ne «recite» pas des leçons apprises d'une gauche ou d'une droite. Il est vrai que depuis plus de quinze ans je rappelle des vérités d'ordre pédagogique et éducatif que la grande réforme scolaire du Québec a mises en oubli. On aurait pu éviter les tristes championnats d'expériences risquées, improvisées et financièrement ruineuses, qui ont fait des cobayes de trois générations d'étudiants. Un nombre toujours plus grand d'éducateurs de profession, de parents et de contribuables le reconnaissent, parmi ceux qui n'écrivent pas dans les grands journaux et qui déplorent le désarroi de jeunes, de la famille et de notre société.

Au chapitre des valeurs à promouvoir par l'éducation scolaire, Gerald LeBlanc semble vouloir trancher le débat en affirmant que «l'école n'a pas le mandat d'inculquer des valeurs que les parents ne pratiquent plus». Je ne puis souscrire à une telle généralisation. Dans sa mission d'éducation aux valeurs, l'école est à la fois reflet et projet. Elle se doit de proposer un idéal humain de justice, de solidarité et d'amour que beaucoup de parents reconnaissent n'avoir pas réalisé dans leur vécu personnel, ce qui ne signifie nullement qu'ils le rejettent.

L'école catholique, pour sa part, apprend aux jeunes et aux adultes la réalité du péché et la nécessité du pardon, ce qui peut contribuer à bâtir une cité temporelle plus juste, plus fraternelle et plus vraiment humaine. Les évêques catholiques laissent aux citoyens la responsabilité du choix sur les structures des systèmes d'éducation. La «gogauche» dont parle Gerald LeBlanc proclame comme un dogme que l'école publique doit être non confessionnelle, ce qui enlèverait aux catholiques leur droit à des écoles de leur confession financées par des fonds publics.

La question pourrait être réformée en termes clairs aux citoyens de la province: *voulez-vous que dans notre système d'école publique et gratuite pour tous, il y ait place pour des écoles confessionnelles et des écoles non confessionnelles?* L'accepterais, pour ma part, le verdict du peuple québécois.

Louis BOUCHARD  
commissaire à la CECM

# TÉMOIGNAGE

## Un soir à Zamoranito

Il n'y a pas de mot pour décrire la peine que l'on a quand on vient de perdre son frère assassiné. Tout quand ce frère était un juste, un apôtre de la non-violence, surtout quand toute sa vie il a travaillé à ce qu'il y ait un peu plus d'équilibre sur cette terre, à ce que les pauvres soient moins pauvres et que leurs enfants aient un lieu où s'épanouir.

Non, c'est presque pas croyable et surtout, presque pas acceptable qu'aujourd'hui ce soit encore les justes qui tombent sous les balles de la misère.

Un soir, à Zamoranito (en mars, au Honduras), ils sont venus le chercher dans son jardin de prières, sans le connaître, comme à Gethsémani. Un homme lui a demandé son nom et ce «comme te llamas vous» (comment t'appelles-tu?) tenant lieu de baiser de Judas a suffi pour qu'on sache que c'était lui.

La suite on la connaît. Il ne fut pas torturé, non. Il s'était dégagé suffisamment pour qu'on ait peur qu'il s'enfuit et on lui a tiré dans le dos. Lui, le juste, le pacifique non violent, il s'est écroulé et s'est laissé porter par ses amis jusqu'au lieu où il devait les saluer pour la dernière fois.

Non, on ne peut pas exprimer la peine qu'on a devant un tel événement. On ne peut s'expliquer pourquoi. L'abbé Willie Arsenault a toujours été un homme entier, modéré dans ses propos mais radical dans son action. Il prônait le changement social par la transformation des cœurs, et c'est au moyen de la parole partagée, des gestes du quotidien et surtout du témoignage vivant, qu'il entendait opérer cette transformation. Durant toute la lutte en faveur des opprimés, il fut un témoin de l'Évangile du Christ et un porteur d'espoir.

Il ne faisait pas de compromis avec la misère. Je l'entends encore lors de son homélie prononcée avant son départ en 1962, dire avec toute la conviction qui l'habitait: «On ne peut pas parler de foi à des gens s'ils n'ont pas d'abord de quoi se nourrir». Je l'entends parler d'un meilleur partage des richesses qui pourraient profiter aux pauvres de la terre.

Oui, Willie avait vu cette grande injustice de la faim et de la misère des pays qu'on dit sous-développés. Il l'avait vue et il s'était juré de la combattre jusqu'au bout. Et c'est ce qu'il a fait.

Il l'a fait d'abord en quittant sa famille, ses amis pour aller étudier en Espagne puis en Belgique et enfin se rendre au Honduras

où il allait oeuvrer pendant plus de vingt ans.

Il l'a fait en s'impliquant dans ce pays à reconstruire l'organisme de la Caritas vouée à l'aide des plus démunis.

Il l'a fait en allant à Rome occuper le poste de directeur de la Caritas internationale comme responsable du service des urgences.

Il l'a fait surtout en s'arrêtant plus particulièrement sur la misère des enfants abandonnés du Honduras.

Avec Soeur Marie Rosa, une Hondurienne, et des équipes de collaborateurs qu'il a travaillé à former tout au long des années, il a oeuvré à la conception et à la mise sur pied de villages conçus spécialement pour ces enfants. Grâce à lui et à la générosité de cette soeur qui fut sa collaboratrice de tous les instants, des milliers d'enfants ont pu quitter la misère des rues, et profiter d'un foyer accueillant et chaleureux.

Il l'a fait, oui, jusqu'au bout, sans compromis avec la misère.

Il a toujours cherché, dans la paix, le recueillement, dans les études, et surtout, dans l'Évangile, la direction qu'il avait à prendre.

Willie a toujours été un grand chercheur, et en cela, il a su poser les vraies questions à cette humanité souffrante. Les vraies questions qui l'impliquaient lui, le pèlerin des pauvres. Il n'a pas attendu que d'autres lui donnent la réponse, il est allé la chercher au cœur même du mystère du Christ et s'est laissé interpeller.

Le Honduras aura été son jardin et les enfants sa semence. Il aura permis que germe l'espoir dans les cœurs des opprimés. Mais aujourd'hui, le semeur est mort, tué par de pauvres gens qui ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Comme à Gethsémani, ils sont venus le chercher parce que d'autres ne voulaient plus qu'il vive. Parce que quelque part il y a toujours, tapés dans les bois de nos sociétés nanties quelques loups mangeurs d'hommes, avides de pouvoir et d'argent.

Willie disait toujours que sans la foi, la vie n'avait aucun sens. Peut-être aura-t-il trouvé, lui, la réponse afin que l'on puisse donner un sens à tout ça.

Aujourd'hui, nous le pleurons sans trop comprendre, mais c'est dans sa mort, j'ose le croire, au cœur de ce mystère, que nous pourrions trouver tout son héritage d'espoir, d'amour et de vie.

Robert ARSENAULT  
Bonaventure

# Un incident dénoncé par des interprètes

M. Pierre Juneau  
Radio-Canada  
Ottawa

Au nom des associations d'interprètes professionnels que nous représentons, nous tenons à vous adresser une vigoureuse protestation au sujet de l'interprétation simultanée, aussi bien vers le français que vers l'anglais, diffusée par vos deux réseaux à l'occasion de l'ouverture officielle d'Expo 1986 à Vancouver, le vendredi 2 mai. Les tristes bribes de discours qui nous ont été infligées ce soir-là, surtout vers le français, étaient indignes d'un organisme d'État comme le vôtre. Est-il nécessaire de préciser le merveilleux effet que cela a pu avoir sur votre réputation internationale?

Nous ne doutons pas que vous puissiez trouver des explications à cet échec évident (restrictions budgétaires, bien sûr, et interprètes sans doute recrutés par un autre organisme), mais il n'en demeure pas moins qu'il vous revient à vous, Radio-Canada/CBC, de vous assurer que ce que vous diffusez «*passse la rampe*», en quelque sorte. De toutes façons, nous ne voudrions pas que les Canadiens puissent croire que la personne entendue ce soir-là sur les deux réseaux était représentative des membres de la profession au Canada, ce qui pourrait causer un grave préjudice à celle-ci, et nous ne trouverions pas inconcevable que Radio-Canada juge bon de faire une mise au point à ce sujet dans une prochaine émission de nouvelles de diffusion nationale.

Certes, cet incident ne reflète pas l'attitude habituelle de Radio-Canada, mais il nous paraît important de le dénoncer publiquement car il semble s'inscrire dans une liste, hélas de plus en plus inquiétante, d'actes ou de prises de position d'organismes publics préjudiciables au bilinguisme. Nous semblons en effet constater un net recul des programmes de bilinguisme au niveau fédéral, comme en témoignent les faits suivants: ministres comparant devant les comités parlementaires avec des déclarations non traduites; conférences fédérales organisées sans services d'interprétation à cause des carences du secrétariat d'État; documents ministériels publiés en anglais seulement, notamment au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si nos informations sont exactes, etc...

Bref, le climat actuel en matière de droits linguistiques semble, n'ayons pas peur des mots, assez réactionnaire, et c'est pourquoi nous avons le devoir d'être vigilants.

N. PRATT-HIRIDJEE  
Association internationale des interprètes de conférence

E. RICHTER-WILDE  
présidente (interprètes)  
Société des traducteurs du Québec

J.M. GAZET  
vice-présidente  
Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario

# Émission à maintenir

M. Jacques Girard  
Président-directeur général  
Radio-Québec

Nous avons appris par la voie des médias que la direction de Radio-Québec a décidé d'abandonner, pour la prochaine saison, la diffusion de l'émission Arrimage.

— Étant donné la pertinence et le rôle de cette émission dans l'éducation inter-culturelle au Québec;

— étant donné qu'il s'agit de la seule émission à traiter de la réalité plurielle du Québec;

— étant donné qu'Arrimage est la seule émission télévisée d'expression française à assurer la visibilité des communautés culturelles du Québec;

— considérant que les alternatives à l'émission Arrimage proposées par Radio-Québec nous paraissent insuffisantes et ne

reflèteraient pas la spécificité multiculturelle du Québec.

Nous proposons que Radio-Québec maintienne Arrimage et offre des garanties formelles quant à sa volonté d'assurer adéquatement la présence visible et les préoccupations des Communautés culturelles à l'écran dans sa programmation régulière.

Nous vous annonçons par la présente la formation d'un comité d'appui à Arrimage chargé de sensibiliser le grand public et de faire circuler une pétition à cet effet.

Le comité d'appui à Arrimage  
Amadeu de MOURA  
Michèle JEAN  
Jean TARANU  
Claude CHAMPAGNE  
Fatima HOUDU-PÉPIN  
Paula CARPITA

# Rien en français ?

M. Robert Adams  
McGill Industrial Relations Centre  
Montréal

Veillez prendre note que je ne serai pas présent au Colloque sur les relations industrielles que vous organisez à l'Université McGill et où vous avez eu l'obligance de m'inviter. Non pas que les sujets abordés au cours de ces trois journées ne soient pas intéressants. Dans les interventions annoncées, en effet, il s'en trouve plusieurs qui toucheront des problèmes sur lesquels s'exerce à la fois notre réflexion et notre action.

J'ai un profond malaise, cependant, devant la manière utilisée. Il me semble que nous revenons en arrière d'au moins vingt ans.

La publication qui accompagne votre invitation est rédigée dans la seule langue anglaise, d'une page couverte à l'autre. Pas un seul mot de français ne vient témoigner du fait que l'Université McGill est établie à Montréal depuis le milieu du siècle dernier, que Montréal est toujours située en territoire québécois et francophone, que le Québec

demeure le foyer principal de la francophonie en Amérique du Nord. Cette réalité aussi bien historique et politique qu'économique et culturelle n'aurait pas encore atteint The McGill Industrial Relations Centre? Plutôt inquiétant, ne trouvez-vous pas?

Sur les 22 conférenciers invités à traiter de leurs expériences et de leurs connaissances sur les questions du travail, il s'en trouve 22 de langue anglaise. Cela n'enlève strictement rien à leurs qualités. Cela dénote, au mieux, de l'inconscience; au pire, du mépris pour les francophones dont plusieurs sont engagés dans les activités ou encore aux prises avec les situations étudiées par vos spécialistes invités.

Il y a un problème pour une classe, pour un groupe ou encore pour une institution à vivre et prospérer en demeurant imperméable à la réalité tout autour. Au fait, dans quel pays se situent ces relations de travail dont il sera question à cette conférence? En Rhodésie?

Gérald LAROSE  
président, CSN

# la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.			
RÉDACTION	285-7070	Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h.	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ	285-6892	Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6900	National, Télé-Press	285-7306
Annonces classées		Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

# QUOI FAIRE

## AUJOURD'HUI

Pour cette chronique, veuillez adresser vos lettres comme suit: QUOI FAIRE AUJOURD'HUI, LA PRESSE, 7, Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9

### COLLECTES DE SANG

■ Le 20 mai: à l'Hôtel Reine-Elizabeth, étage des convalescents, galerie 500, ouest, boulevard Dorchester, de 9 h 30 à 16 h 30; à Mirabel, aéroport international, Château de l'aéroport, de 10 h à 16 h 30; à Saint-Hoch d'Ascham, à l'achigrois, boulevard Henri-Henri, de 15 h à 20 h 30.

■ Le 21 mai: à la Banque Royale du Canada, auditorium, mezzanine 2, place-Ville-Marie, de 9 h 30 à 16 h 30; au CLSC Saint-Henri, salle 014, 833 ouest, rue Notre-Dame, de 14 h à 20 h 30.

■ Le 22 mai: à Dorval, collecte de

maire, Centre communautaire Sarto-Dessoyers, locaux C et D, 1 335, rue Bord-du-Lac, de 14 h à 20 h 30; à Tracy, collecte des maires de Tracy et Saint-Joseph, en la salle du Centre culturel, chemin du Centre-Vicque, de 14 h 30 à 20 h 30; à Lachute, centre commercial de Lachute, 505, rue Beaulieu, de 14 h 30 à 20 h 30.

■ Le 23 mai: en l'édifice Lavallin, 1100 ouest, boulevard Dorchester, 10e étage, de 9 h 30 à 16 h 30; à l'Hôpital Santa Cabrini, hall d'entrée, 5655, rue Saint-Zotique, de 10 h à 17 h; à Saint-Constant, hôtel de ville, 147, rue Saint-Pierre, de 15 h à 20 h 30; à Lachute, centre commer-

cial de Lachute, 505, rue Beaulieu, de 14 h 30 à 20 h 30.

**MAISONS DE LA CULTURE**  
Marie-Uguay, 6 052, boulevard Monk (872-2044), spectacle du Grand ensemble de saxophones de Montréal (ouverts du Bach, Gerstwin, Pierre-Max Dubois, Marius Mihaud et autres), le 20 mai, à 20 h.

■ Plateau Mont-Royal, 485 est, avenue Mont-Royal (872-2266), spectacle de chanteuse rock Claudia Katri accompagnée d'un claviériste, d'un guitariste et d'un sonorisateur, le 20 mai, à 20 h.

Maisonnette, 4 120 est, rue Ontario (872-2200), un récital de Clairette, le 20 mai, à 10 h 30.

On peut se procurer des billets gratuits à la maison de la culture ou à l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier. Les maisons de la culture sont ouvertes les mardis, mercredis et jeudis, de 13 h à 21 h; le vendredi, de 13 h à 18 h; le samedi, de 10 h à 16 h 30; le dimanche, de 13 h à 17 h.

### CONFÉRENCES

Le Centre d'information sur les nouvelles religions présente une conférence de M. Louis Bélanger, parapsychologue, intitulée «Appartenance à Medjoudger: version critique», le 20 mai, à 19 h 30, au collège André Gasset, 1 001 est, boulevard Crémazie (métro Crémazie).

■ De l'autre côté du rêve: propos une série de conférences sur le monde du rêve. Le 20 mai, à 19 h 30, au 454 est, rue Laurier (métro Laurier), on développera le thème «Aspect caché de notre personnalité». Entrée gratuite.

■ La Fondation culturelle troisième âge Jean-de-Brébeuf, présente une conférence de Mme Hélène Paletier-Bailletron, journaliste et écrivain, intitulée «De mère en fille, la cause des femmes» (première d'une série de deux causeries), le 20 mai, à 13 h 30, au pavillon Lallemand du collège Brébeuf, 5 625, rue Decelles. Renseignements complémentaires: 342-1624 ou 342-1320, poste 304.

### RÉUNIONS

■ Les Programmes de culture canadienne présentent une lecture de textes de Aline Gubbay faite par l'auteure elle-même (avec projection de diapositives), le 20 mai, à 13 h 30, à l'auditorium de la Banque Royale, place Ville-Marie. Entrée libre.

## SPECTACLES

### CINEMA

**ASTRE (1):** «Police Academy III», 21 h 10, «Target», 19h.

**ASTRE (2):** «Short Circuit», 19 h 21 h.

**ASTRE (3):** «La foire aux malheurs», 21 h, «Touché», 19 h 15.

**ASTRE (4):** «Murphy's Law», 19 h 30, 21 h 30.

**BEAVER:** «Hardy Boy», 12 h, 15 h 35, 19 h 10, «Anyone but my Husband», 13 h 10, 16 h 45, «Celles sur lesquelles», 14 h 10, 17 h 45.

**BERRI (1):** «Police Academy III», 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 19 h 45, 21 h 30.

**BERRI (2):** «Légende», 13 h 20, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**BERRI (3):** «Trois hommes et un couffin», 12 h 30, 14 h 30, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 30.

**BERRI (4):** «Kritika officielle», 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.

**BERRI (5):** «Mishma», 12 h 14 h 20, 16 h 40, 19 h 21 h 20.

**BIJOU:** «Grande passion», 12 h, 16 h 20, 19 h 40, «Comme fille», 13 h 20, 17 h 40, 22 h, «Vallée des passions», 14 h 40, 19 h 20.

**BONAVENTURE (1):** «Hannah and her sisters», 14 h 30, 16 h 45, 19 h 21 h 05.

**BONAVENTURE (2):** «Dream Child», 13 h 10, 15 h 10, 19 h 21 h.

**BROSSARD (1):** «La foire aux malheurs», 19 h 30, 21 h 30.

**BROSSARD (2):** «Drôles d'espions», 19 h 30, 21 h 30.

**BROSSARD (3):** «Short Circuit», 19 h 21 h.

**CAPITOL:** «Highlander», 12 h 30, 14 h 55, 17 h 19 h 05, 21 h.

**CARREFOUR (1):** «Saint-Jérôme», «Top Secret», 15 h 40, 19 h 35, du mar. au sam., 19 h 30, «À l'attaque plein gaz», lun., 13 h 30, 17 h 20, 21 h 15, du mar. au sam., 21 h 10.

**CARREFOUR (2):** «Les dépanneuses», lun., 13 h 30, 16 h 40, 20 h du mar. au sam., 19 h 30, «Ardeurs à la plage», lun., 13 h 05, 16 h 20, 21 h 30, du mar. au sam., 21 h 05.

**CARREFOUR (3):** «L'initiation de Virginie», 11 h 20, 15 h 25, 19 h 15, «Kiss sensual d'un auteur», 12 h 42, 16 h 33, 20 h 20, «Une jeune veuve en extase», 14 h 18, 18 h, 21 h 50.

**CARTIER-LAVAL (1):** «Police Academy III», 19 h 15, 21 h 15.

**CAMILLY:** «Toby», «La hyène intrépide», lun., ven., sam., 19 h 30.

**CHAMPLAIN (1):** «La foire aux malheurs», 19 h 10, 21 h 05.

**CHAMPLAIN (2):** «Bans isyrien», 19 h 25, 21 h 20.

**CHATEAUGUAY (1):** «Police Academy III», 19 h 45, «Police Academy III», 21 h 30.

**CHATEAUGUAY (2):** «La foire aux malheurs», 19 h 30, «Flech aux trousseurs», 21 h 15.

**CINEMA V:** «Street named Desire», 19 h, «Strawman», 19 h 15, «Cold Feet», 21 h 15, «I», 21 h 30.

**CINEMA DE MONTREAL (1):** «Aigle de fer», 13 h 15, 17 h 25, 21 h 35, «Dernier dragon», 15 h 20, 19 h 30.

**CINEMA DE MONTREAL (2):** «Drôles d'espions», 13 h 45, 17 h 30, 21 h 05.

**CINEMA DE MONTREAL (3):** «Murphy's Law», 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h, «Dernier épisode», 22 h 15.

**CINEMA DU VILLAGE:** «Cousins», 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

**GREENFIELD (2):** «Blue City», sam., dim., lun., 13 h 10, 14 h 55, 16 h 35, 18 h 15, 20 h, h 45, en sem., 18 h 15, 20 h, 21 h 45.

**GREENFIELD (3):** «9½ semaines», Sam., dim., lun., 13 h 10, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 35, en sem., 19 h 30, 21 h 35.

**JEAN-TALON:** «Aigle de fer», 19 h 15, 21 h 30.

**KENT (1):** «Flech avec l'ère», Sam., dim., lun., 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, en sem., 19 h 15, 21 h 15.

**KENT (2):** «The Color Purple», Sam., dim., lun., 12 h 15, 15 h 10, 18 h 05, 21 h 30.

**L'AMOUR:** «Tactical Pk», 12 h, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 20, «Coffee tea and you», 13 h 15, 16 h 18 h 40, 21 h 35.

**L'AUTRE CINEMA:** «Le mariage du siècle», 19 h 15, «L'effort», 19 h 30, «Soleil de nuit», 21 h 15, «Sans toit ni loi», 21 h 30.

**L'AMOUR:** «Top Gun», Du ven. au jeu., 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 21 h 20.

**LAVAL (1):** «À l'attaque plein gaz», Du ven. au jeu., 12 h 30, 14 h 15, 16 h 50, 19 h, 21 h 10.

**LAVAL (2):** «La Belle au Bois dormant», Sam., dim., lun., 12 h 15, 13 h 45, 15 h 20, 16 h 45, «Rose bonbon», 19 h 30, 21 h 30.

**LAVAL (3):** «April fool's day», Sam., dim., lun., 12 h 20, 14 h 05, 15 h 30, 17 h 35, 19 h 20, 21 h 10, en sem., 19 h 20, 21 h 10.

**LAVAL (4):** «Aids, trop jeune pour mourir», Sam., dim., lun., 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 18 h 05, 19 h 50, 21 h 35, en sem., 18 h 05, 19 h 50, 21 h 35.

**LE THE CINEMA:** «Vaters», Sam., dim., lun., 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, en sem., 19 h 15, 21 h 15.

**LEWIS (2):** «Police Academy III», 13 h, 14 h 45, 16 h 30, 18 h 15, 20 h 21 h 45.

**LEWIS (3):** «Prék Pyram», 13 h 15, 15 h, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

**LEWIS (4):** «Sleeping Beauty», 12 h 15, 13 h 45, 15 h 20, 16 h 45, 18 h 10, 19 h 21 h.

**LEWIS (5):** «The Color Purple», 12 h 15, 15 h 10, 18 h 05, 21 h.

**MERCIER:** «Police Academy III», 19 h, 21 h.

**ODEON LAVAL (1):** «Short Circuit», 19 h 21 h 15.

**ODEON LAVAL (2):** «La foire aux malheurs», 19 h 21 h.

**OMEGA (1):** «Les guerriers de la jungle», Ven., sam., dim., lun., 13 h 30, 16 h 45, 20 h du mar. au jeu., 21 h, «Music Fever», Ven., sam., dim., lun., 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35, du mar. au jeu., 19 h 30.

**OMEGA (2):** «Traitement spécial pour une bourgeoise insatiable», Ven., sam., dim., lun., 13 h, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 45, du mar. au jeu., 20 h 50, «Les Goules», Ven., sam., dim., lun., 14 h 25, 17 h 20, 20 h 05, du mar. au jeu., 19 h 30, 21 h 30.

**OUTREMENT:** «L'amour en douce», 19 h 30, «Pain en la demeure», 21 h 30.

**PALACE (1):** «My chouteurs», 12 h, 13 h 55, 15 h 50, 17 h 45, 19 h 40, 21 h 35.

**PALACE (2):** «9½ Weeks», 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 35.

**PALACE (3):** «Critters», 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 19 h 45, 21 h 30.

**PALACE (4):** «Pray for death», 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 40.

**PALACE (5):** «Pretty in pink», 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

**PALACE (6):** «April fool's days», 12 h 20, 14 h 05, 15 h 50, 17 h 35, 19 h 20, 21 h 10.

**PAPINEAU (1):** «Traitement spécial pour une bourgeoise insatiable», 11 h 50, 14 h 35, 17 h 25, 20 h 10, «Les Goules», 13 h 05, 15 h 55, 18 h 40, 21 h 45.

**PAPINEAU (2):** «Fessées intimes», 11 h 50, 14 h 40, 17 h 30, 20 h 20, «Couples ordinaires», 13 h 05, 16 h 45, 21 h 35.

**PARADIS (1):** «La foire aux malheurs», Sam., dim., lun., 14 h 35, 18 h, 21 h 40, ven., du mar. au jeu., 21 h 20, «Couchés», Sam., dim., lun., 12 h 45, 16 h 10, 19 h 45, ven., du mar. au jeu., 19 h 30.

**PARADIS (2):** «Aigle de fer», Ven., du mar. au jeu., 22 h 05, sam., dim., lun., 13 h 10, 17 h 40, 22 h 10.

**PARADIS (3):** «Drôles d'espions», Ven., sam., dim., lun., 14 h 10, 17 h 10, 22 h, «Mad Max», Ven., sam., dim., lun., 12 h 30, 16 h 15, 20 h.

**PARADIS (4):** «Drôles d'espions», Ven., sam., dim., lun., 14 h 10, 17 h 10, 22 h, «Mad Max», Ven., sam., dim., lun., 12 h 30, 16 h 15, 20 h.

**PARADIS (5):** «Aids, trop jeune pour mourir», Sam., dim., lun., 12 h 30, 14 h 15, 16 h 50, 19 h, 21 h 10.

**PARIS (1):** «Joyeuse partie», Lun., 13 h 30, 16 h 40, 19 h 50, du mar. au jeu., 20 h 19 h 15, du mar. au jeu., 19 h 15, 21 h 05, 18 h 15, 20 h, du mar. au jeu., 20 h 19 h 15, 21 h 05, 18 h 15, 20 h.

**PARIS (2):** «Footless», Lun., 15 h 20, 19 h 15, du mar. au jeu., 19 h, «Rose bonbon», Lun., 13 h 30, 17 h 20, 21 h 05, du mar. au jeu., 21 h.

**PARIS (3):** «À l'attaque, plein gaz», 12 h 15, «L'effort», 19 h 30, «Rues de feu», 18 h 20, 21 h 15, 22 h 25, 14 h 40, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 30.

**PARIS (4):** «Conseil de familles», 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 20.

**PARIS (5):** «Aids, trop jeune pour mourir», 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 18 h 05, 19 h 50, 21 h 30.

**PARIS (6):** «Rose bonbon», 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

**PLACE DU PARC (1):** «À l'attaque, plein gaz», Sam., dim., lun., 12 h 30, 14 h 15, 16 h 50, 19 h, 21 h 10, en sem., 19 h 21 h 10.

**PLACE DU PARC (2):** «Water», Sam., dim., lun., 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

**PLACE DU PARC (3):** «Water», Sam., dim., lun., 12 h 15, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, en sem., 18 h 15, 20 h 15.

**PLACE LONGUEUIL (1):** «Police Academy III», 19 h 30, 21 h 30.

**PLACE LONGUEUIL (2):** «Aigle de fer», 19 h 15, «Vampire», 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (1):** «Short Circuit», 13 h 15, 15 h 15, 17 h 19 h, 21 h.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (2):** «A room with a view», 12 h 45, 15 h 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (3):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (4):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (5):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (6):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (7):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (8):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (9):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

**PLAZA ALEXIS-NIHON (10):** «Desert Hearts», 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

### CINÉ-PARCS

**CINÉ-PARC DOLLARD (1):** «My chouteurs», «Nite death of Ninja», 19 h 30.

**CINÉ-PARC DOLLARD (2):** «Police Academy III», «Target», 19 h 30.

**CINÉ-PARC DOLLARD (3):** «Indiana Jones et le temple maudit», «Le fil de Beverly Hills», «Comment claquer un million», «Rues de feu», 19 h 30.

**CINÉ-PARC DOLLARD (4):** «Gung Ho», «D.A.R.Y.», 19 h 30.

**CINÉ-PARC MONT SAINT-HILAIRE (1):** (Transcanadienne, sortie 115), «Rocky IV», «Aube rouge», Ven., sam., dim., lun., 10 h, 17 h 40, 22 h 10.

**CINÉ-PARC MONT SAINT-HILAIRE (2):** «Retour vers le futur», «Flech aux trousseurs», 19 h 30.

**CINÉ-PARC MONT SAINT-HILAIRE (3):** «Short Circuit», «Silverado», Ven., sam., dim., lun., 10 h, 17 h 40, 22 h 10.

**CINÉ-PARC MONT SAINT-HILAIRE (4):** «Sons issus», «Nous les garçons», Ven., sam., dim., lun., «Santissius», «A nous les comars», «Un été d'enfer».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (1):** «Police Academy III», «Target», Ven., sam., dim., lun., 10 h, 17 h 40, 22 h 10.

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (2):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (3):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (4):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (5):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (6):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (7):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (8):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (9):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

**CINÉ-PARC REPENTIGNY (10):** «Aigle de fer», «Vampire», vous avez dit vampire», Ven., sam., dim., lun., «Aigle de fer», «Flech aux trousseurs», «Conan le destructeur», «O.S. fantôme».

### DANSE

**LA CHACONNE:** (342, Ontario e.) — «De la belle Choro a Carmena (danse espagnole), avec Sonia del Rio, 21 h.

**UNIVERSITÉ MCGILL:** (Pollock Hall) — Vladimir Lonsman, violoniste, et Dorothy Fraiberg, pianiste. Ouvres de Bach, Beethoven, Brahms et Ravel, 20 h. Entrée libre.

**COLLEGE MARIE-VICTORIN (2000, Marie-Victorin) —** Chœur Gloria, Dr., Ronald Alarie, Polyphonie, choristes, airs d'opéras et d'opérettes, 20 h.

**PLACE DES ARTS (Salle Willeff-Pelletier) —** Orchestre Symphonique de Montréal, Dr. Charles Dutoit. Armes Maistre et Raffi Bernick, pianistes, et Monique Mercure, récitatrice. «Gli Uccelli» (Respighi), «Parrò et le Loup» (Prokofiev), «Le chat, la belle et le petit lapin» (Dela), «Le Festin de l'araignée» (Roussel), «Le Carnaval des animaux» (Saint-Saëns), 20 h.

**MAISON DE LA CULTURE MARIE-UGUAY —** Grand ensemble de saxophones de Montréal, 20 h.

### THEATRE

**PLACE DES ARTS (Salle Maisonnette) —** «Braux» de Claude Moutier, Louis Sog, Jean-Pierre Pilon, Francine Ruel, Michel Côté, Marcel Gauthier et Marc Messier, 20 h.

**THEATRE DU RIDEAU VERT (4664, Saint-Denis) —** «Albertine en cinq temps», de Michel Tremblay, 20 h.

**THEATRE DU NOUVEAU MONDE (84, Sainte-Catherine e.) —** «Othello», de Shakespeare. Du mar. au ven., 20 h, sam., 16 h, 21 h.

**THEATRE D'ALOUJOURD'HUI (1297, Papi-neau) —** «Bernadette et Juliette — Sa-lire», d'Elizabeth Bourget, du mar. au sam., 20 h 30, dim., 15 h.

**ESPACES LIBRE (1945, Fullum) —** «A Be-lou ou ailleurs: 4 siècles d'histoires/49 épisodes/4 mois». Présentation du Nou-veau Théâtre Expérimental. Du mar. au sam., 20 h. Séances de travail. Du mar. au sam., 10 h, 12 h, 13 h 30, 17 h.

**THEATRE DE LA VIEILLE (1371, Saint-Denis) —** «L'idiot», de Dostoïevski, 21 h, du mar. au sam., 10 h, 12 h, 13 h 30, 17 h.

**«Shuff as dreams are made on», de Fred Curchuck. Du mar. au sam., 20 h, dim., 15 h.**

**LE PUZZLES (333, Prince-Arthur) —** «An-glo», de Austen-Hayward. Du mer. au ven., 20 h 30.

**MORRICE HALL (Université McGill) —** «Nail Cream. Mysteries of McGill», de David Ferraro, 20 h.

**SALLE ANDRÉ-PAGE (École Nationale de Théâtre, 5030, Saint-Denis) —** «Les voisins», de Claude Moutier et Louis Sog, 20 h.

**LE REINE-ELIZABETH (Salle Arthur) —** «Elma la douce». Production de La Belle Époque Française. Ven., sam., dim., lun., 20 h, dim., 20 h. Anglais, jeu., 21 h, ven., 21 h, sam., 19 h 30.

**THEATRE DE LA BAUME (247, Sainte-Marie, L'Anjou) —** «Du sang bleu dans les veines», de Georges Der Van., sam., 20 h 30.

### POUR ENFANTS

**MAISON-THÉATRE (255, Ontario e.) —** «Max et Millie, de Volker Ludwig. Mer., ven., 19 h 30; jeu., 9 h 30, 13 h 30; sam., dim., 14 h.

**VARIÉTÉS**  
**SPECTRUM (318, Sainte-Catherine e.) —** «Yoko Dno, 21 h.

**CINÉ-THÉATRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis) —** Jacques Bertin, 20 h, 54 lo., Notre-Dame) — Louise Mercier, 20 h 30.

**SALLE FRED-BARBER (4353, Sainte-Catherine e.) —** «Aime Actors. Présentation de Tess Imagnino. Du mer. au dim., 20 h.

**LE PUZZLES (333, Prince-Arthur) —** «An-glo», avec Sylvie Boucher, Robert Hig-gins, Armond Laroche, Claire Rodger et Mark Walker. Mer., jeu., ven., sam., dim., 20 h 30.

**L'AIR DU TEMPS (191, Saint-Paul e.) —** «Gangster», de Jacques Dutilleul, 20 h.

**LE PIÉRIOT (114, Saint-Paul e.) —** Robert Bourgeois et Sylvain Parrier, 20 h.

**LE GRAND BOCK (893, Sainte-Catherine e.) —** «Le Bon et les Méchants», 20 h.

**LE BISTRO D'AUTREFOIS (1229, Saint-Hubert) —** Marie-Paule Guimard. Du lun. au ven., de 18 h à 23 h.

**JAZZ-BAR 2080 (2080, Clark) —** Michel Gauthier. Du mar. au dim., à com-puter de 22 h.

**AU BON BAR (2070, de la Montagne) —** Jazz classique sur cassette, de 17 h à 19 h.

**SHIBUMI (5345, av. du Parc) —** Ivan Symonds. Jeu., ven., sam., 21 h 30.

**BAR BOCCACCIO (Place Bonaventure) —** Claude Foisly. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h.

**CENTRE SHERRILL (1101, Dorchester) —** La Croisette Jacques Ouellet. Du dim. au ven., de 18 h à 23 h. — L'im-promptu, John Shear. Du lun. au sam., de 21 h à 2 h. — Le Point de vue, Suzanne Berthiaume. Du lun. au dim., — Le Boule-vard, Trio de Danis Bovin. Sam., de 20 h à 23 h.

**LE CAF-COÛTE (Château Champlain) —** «Panache», avec Barbara Porteus. Du lun. au ven., de 21 h à 23 h, sam., 20 h 30, 22 h 30, minis 30.

**LE GRAND PRIX (Ritz-Carlton, 1228, Sherbrooke e.) —** Bob Marston. Du mar. au ven., de 20 h à 2 h, sam., de 20 h à 2 h, Roberto Medlio. Lun., de 20 h à 2 h, Maurice Gagnon. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h.

**LE MOUSTACH (Rimada Parc Olympi-que, 5500, Sherbrooke e.) —** Gaëtan Rey. Du lun. au sam., 21 h 30.

**LE GRAND HOTEL (777, University) —** Tour de Ville, Quatour Night Shift. Du mar. au dim., à compter de 21 h. Le Ver-rier, Roland Davois. Du mar. au sam., de 19 h à minuit.

**SOLMAR (1111, Saint-Paul e.) —** Mario Rivol, Luis Duarte, José Manuel et Alicia Aranjó, à compter de 21 h.

**PERRON vous propose de cultiver votre propre SALADE**

**VOICI QUELQUES-UNS DE NOS LÉGUMES**

<b>CONCOMBRES</b> Pot de plastique 89¢	<b>LAITUES</b> 12 plants par caisse 209\$	<b>CÉLERIS</b> 12 plants par caisse 209\$	<b>PIMENTS</b> 6 plants par caisse 209\$
<b>ZUCCHINI</b> Pot de plastique 89¢	<b>HERBES</b> Choisissez parmi notre grande variété d'herbes aromatisées et vivaces par pot 219\$	<b>CHOUX</b> 12 plants par caisse 209\$	<b>OIGNONS</b> rouges et blancs par caisse 209\$

**TOMATES**  
variétés très résistantes  
12 plants par caisse  
\$299

**SYSTÈME SOUTERRAIN D'ARROSAGE**  
**SPRA-RITE**  
Garantie de 5 ans.  
Enfin un réseau souterrain d'arrosage à prix abordable.  
Peut couvrir 4.000 pieds carrés.  
\$8995 ch.

**NUTRITE**  
**SUPERTURF + HERBICIDES 21-3-9**  
Le traitement des pros  
Engrais à base organique qui nourrit la pelouse tout en combattant les mauvaises herbes. Doit être appliqué au printemps.  
9 kg (400 m.c.) \$199  
18 kg (800 m.c.) \$299

**RAPID-GRO**  
Achetez 1 kg de Rapid-gro à 895\$  
et obtenez l'applicateur pour 1\$  
Jusqu'au 28 mai

**VIGORO ROSE (8-12-6)**  
Une nourriture parfaitement équilibrée pour toutes les plantes. Elle donnera à vos fleurs plus de vie, vos légumes seront plus tendres, croquants et succulents. Il est recommandé pour nourrir les fleurs, légumes, arbustes, arbres et pelouses.  
4,5 kg (10 lb) \$599  
9 kg (20 lb) \$999

**COUPONS-RABAIS**  
Valables à tous les MARDIS ET MERCREDIS sur tous vos achats à prix régulier. Un coupon par achat client.  
Valable jusqu'au 25 juin 1986

## FORFAIT ÉTÉ

Offrez-vous des vacances de rêve: votre chambre, le repas du soir, le petit déjeuner et la pratique gratuite des activités sportives (piscine extérieure, voile, planche à voile, pédalo, canot, tennis, badminton, bicyclette, golf miniature, jeu de galets).

L'hébergement et les activités sportives sont gratuits pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.

**Tout compris 69\$**

(Prix par personne par jour en occupation double d'une chambre régulière)



**LE MANOIR DU LAC DELAGE**

LAC DELAGE

40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0  
RÉSERVATIONS 848-2551 1-800-463-2841

## AMNISTIE DES ILLÉGAUX DE LA LOI 101

### L'Alliance des professeurs dénonce le projet de loi 58

■ Certaines modalités du projet de loi 58 visant à régulariser la situation des enfants fréquentant illégalement les écoles anglaises ressemblent à un remboursement de dette électorale, estime l'Alliance des professeurs de Montréal.

Selon la présidente de ce syndicat, Mme Lorraine Pagé, le fait que le gouvernement ait fixé au 15 avril 1986 la date limite pour bénéficier de l'amnistie permet d'englober ceux qui ont interprété l'arrivée au pouvoir du Parti libéral comme le signal de la ruée vers les classes illégales, de même que ceux qui auraient eu vent des recommandations du rapport Rondeau, qui a été à l'origine du projet de loi 58.

« Le choix du 15 avril 1986 est totalement arbitraire, il ne repose sur aucun argument logique. On ne peut faire autrement que d'y voir le remboursement par le Parti libéral de ses dettes électorales », a déclaré Mme Pagé dans un communiqué.

Selon Mme Pagé, il aurait été plus logique que l'amnistie s'applique aux élèves inscrits jus-

qu'au 30 septembre 1985, date de référence normale en matière d'inscription des élèves.

Dans la foulée du même projet de loi, elle croit que le gouvernement devrait maintenant accorder l'amnistie aux « illégaux » des lois 70, 105 et 111 qui supprimeraient le droit de grève dans les services publics et décrèteraient les conditions de travail.

Elle prétend que le gouvernement pourrait invoquer les mêmes arguments — période d'effervescence sociale et le fait qu'on ne peut pourchasser les gens jusqu'à la fin de leur jours — pour accorder une amnistie totale et inconditionnelle à tous les employés du secteur public qui ont désobéi à ces lois.

« Comme ces arguments autorisent la désobéissance civile à une loi juste et équitable (Loi 101), à plus forte raison doivent-ils valoir pour celles et ceux qui ont désobéi à une loi injuste, inéquitable et inconstitutionnelle de surcroît », a affirmé Mme Pagé.

— Presse Canadienne

## Un ministre démissionne au Manitoba

■ WINNIPEG (PC) — Le ministre de l'Énergie du Manitoba, Wilson Parasiuk, a annoncé hier qu'il démissionnait du cabinet, à la suite d'allégations de conflit d'intérêts publiées samedi dernier par le quotidien The Winnipeg Free Press.

M. Parasiuk a déclaré en conférence de presse que sa démission entrerait en vigueur immédiatement et il a demandé au premier ministre Howard Pawley d'instituer une enquête impartiale pour examiner les allégations, qui concernent l'octroi d'un contrat pour un projet hydro-électrique à un ancien associé en affaires.

« Ces allégations sont fausses », a affirmé M. Parasiuk, qui s'est dit assuré qu'il retournerait au cabinet une fois que l'enquête l'aurait lavé de tout soupçon. « Je crois fermement qu'il n'y a eu aucun abus ou conflit d'intérêts de ma part », a-t-il ajouté.

# ROBES EN FÊTE

JUSQU'À  
**600%**  
DE RABAIS  
OUI!

C'est notre grand solde de robes et vous l'aimerez plus que jamais. Un solde qui plaira à toutes. Robes pour dames, tailles menues et fortes, et tailles pour jeunes filles.

**HÂTEZ-VOUS**

PREMIER JOUR SEULEMENT — LE 21 MAI, limite de 5 robes par cliente. Aucune limite les 22, 23 et 24 mai

Profitez du meilleur choix dans cette sélection de modèles pour le printemps et l'été. Vaste choix de tissus, de motifs et de couleurs. Fabricants canadiens renommés. Cet assortiment comprend des modèles créés par plus d'une douzaine de fabricants canadiens. Un choix des plus vastes, les quantités sont toutefois limitées dans chaque modèle. Rendez-vous dans la Baie au plus tôt!

Achats en magasin seulement. APRÈS LE SOLDE, LES PRIX SERONT DE \$60 À \$100 CH.

Robes pour dames, tailles menues et fortes, rayon 110. Robes pour jeunes filles, rayon 161.

**4 JOURS SEULEMENT**

**LES 21, 22, 23, 24 MAI**

la Baie

**AVIS PUBLIC**  
**LIQUIDATION D'ART**  
 À LA GALERIE ROYALE  
 Avec le plus vaste choix de peintures au Canada, à des prix incroyablement réduits  
 1420, rue Sherbrooke Ouest  
 (angle Bishop) Tél.: 845-4383  
 Lundi au vendredi: 9-6  
 Samedi: 9-5  
 Dimanche: 1-5

COMMISSION ROCHON

La parole aux anglophones

Les porte-parole de la communauté anglophone auront l'occasion de réclamer de nouveau la reconnaissance officielle de leurs institutions lors de leur témoignage, cette semaine, devant la Commission d'enquête Rochon sur les services de santé et les services sociaux.

**MAURICE GIRARD**  
 de la Presse canadienne

Jeudi, dans un hôtel de Montréal, les commissaires tiendront des audiences spéciales à l'occasion de la « Table de concertation avec les communautés culturelles ». On parlera des problèmes spécifiques aux communautés, des services qu'ils reçoivent et des pistes de solution qui s'offrent.

En après-midi, Jean Rochon et ses collègues aborderont un autre aspect. La consultation portera alors sur les groupes de santé intégrale et de médecine douce et alternative.

Deux autres journées d'audiences spéciales sont prévues ultérieurement. Le 6 juin, les doyens des facultés de médecine

du Québec seront invités à discuter de formation. Finalement, le 13 juin, après les audiences régionales montréalaises, les audiences prendront une tournure plus « politique ». Mais ce sont les petites formations qui viendront se faire entendre. Le Nouveau parti démocratique du Québec et le Mouvement socialiste sont invités, en même temps que l'Association des hôpitaux, la Fédération des femmes ainsi que l'Association des manufacturiers.

Entre-temps, le président Jean Rochon et les six commissaires auront presque complété leur première tournée de la province, qui se poursuivra aujourd'hui à Longueuil. Comme à chaque étape, le grand public sera appelé à participer à une assemblée publique en soirée.

Après les audiences de la Montérégie, les commissaires se déplaceront sur la Côte Nord, où ils visiteront Baie-Comeau et Sept-Îles entre autres. Par la suite, ils seront dans la région de Québec, Charlevoix et en Beauce avant de se rendre aux Îles-de-la-Madeleine.

TÉLÉPHONES  
**CELLULAIRE**



NOUVEAUX  
 MODELES  
 DISPONIBLES



Location  
 ESSAI  
 à partir de  
**\$4995\***  
 par mois  
 Dépôt requis

Cette offre comprend:

- L'appareil cellulaire VTR-2881 M
- Garantie complète d'un an
- L'installation
- Choix d'antenne



**Cellubel Communications inc.**

6300, rue de Lanaudière  
 Montréal, Québec H2G 3A7 \*Basé sur location de 42 mois.  
 277-9020  
 Accès aux 2 réseaux: Cantel ou Bell Cellulaire



**AU  
 CHOIX  
 39.99  
 CH.**

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**



• Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h  
 • Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h  
 • Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521  
 • Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la **Baie**

## DROITS LINGUISTIQUES ET CULTURELS

# Le professeur Dion doute de la pertinence de l'approche constitutionnelle de Bourassa

■ QUÉBEC — L'approche du premier ministre Robert Bourassa dans le dossier constitutionnel risque d'affaiblir le pouvoir de négociation du Québec en matière de droits linguistiques et culturels, affirme l'éminent expert constitutionnel Leon Dion.

**PAUL MOONEY**  
de la Presse canadienne

La revendication de M. Bourassa, à l'effet que le Québec soit reconnu comme une « société distincte » dans le préambule de la constitution canadienne, ne fournit pas au peuple québécois une protection culturelle et linguistique suffisante, a déclaré le professeur de sciences politiques, en fin de semaine dernière.

« C'est la constitution qui compte, il n'y a en réalité pas grand force de loi dans un préambule et il ne serait pas sage d'essayer de protéger le Québec de cette façon », a-t-il dit.

En mars dernier, M. Dion a démissionné de son poste de conseiller constitutionnel auprès du ministre québécois des Affaires intergouvernementales Gil Remillard, parce qu'il était en désaccord avec la décision du gouvernement de cesser de soustraire systématiquement ses lois à l'application de la Charte fédérale des droits et libertés.

Plus tôt ce mois-ci, M. Bourassa avait soutenu à l'Assemblée nationale que la reconnaissance du Québec comme « société distincte » serait probablement interprétée par les tribunaux comme attribuant au Québec « des pouvoirs spéciaux dans le domaine linguistique ».

Mais M. Dion, qui a été conseiller auprès de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, et

de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, affirme que les juges basent leurs jugements sur les articles du texte principal de la constitution.

## Clairement stipulé

« Je serais très surpris si les juges tenaient compte du préambule lors de l'interprétation de la constitution — à moins qu'il ne soit clairement stipulé qu'il doit avoir le même poids que le reste du document.

« Nous devons plutôt voir ce que nous voulons dans chacun des articles de la constitution concernant la langue, la division des pouvoirs, le Sénat, la Cour suprême, l'immigration, etc. »

Le Québec est la seule province qui a refusé de signer l'accord constitutionnel de 1982. Le gouvernement libéral de M. Bourassa espère conclure une entente constitutionnelle avec Ottawa et les autres provinces d'ici à la fin de son mandat de quatre ans, en 1989.

Mais M. Dion juge qu'il existe une « réelle possibilité » que la négociation traîne pendant des années, et il ne s'attend pas à ce qu'un règlement intervienne avant la fin du mandat de M. Bourassa.

« Ma plus grande crainte, c'est que le gouvernement négocie à la pièce — qu'on se retrouve à donner quelque chose ici, à abandonner autre chose là », de commenter l'expert constitutionnel. « Cette façon de négocier affaiblirait le Québec — la province doit être très solide dès le début des négociations. »

M. Dion cite les récentes déclarations du ministre Remillard, qui suggèrent qu'une condition préalable aux négociations constitutionnelles soit le retrait du bill C-96, au sujet duquel Québec affirme qu'il réduira la contribution financière fédérale

aux programmes de santé et d'éducation supérieure.

## Ne pas relier des questions distinctes

« Je suis d'accord avec le secrétaire d'Etat fédéral Benoit Bouchard — ça n'a rien à voir avec les négociations constitutionnelles », de dire M. Dion. « C'est le genre de problèmes qui se posent dans un Etat fédéral. Mais si le gouvernement joint les deux questions, il pourrait finir par abandonner des choses dans ses revendications constitutionnelles ».

M. Dion affirme avoir peu d'espoir que les autres provinces acceptent d'accorder au Québec un droit de veto sur les amendements constitutionnels, l'une des principales revendications du gouvernement libéral.

Le précédent gouvernement du Parti québécois a renoncé au traditionnel droit de veto du Québec, en échange du droit de retrait avec pleine compensation financière. Mais les autres provinces sont revenues sur l'accord lorsqu'ils ont conclu une entente avec Ottawa.

« Les autres provinces ont toujours été jalouses de l'influence du Québec et de l'Ontario au sein de la Confédération », de dire M. Dion. « Je ne peux pas imaginer qu'elles s'entendraient pour restaurer le droit de veto du Québec ».

« Si toutes les provinces insistent pour être considérées sur le même pied, la seule solution serait un droit de veto pour tout le monde. Cela aurait comme résultat une constitution qui ne pourrait jamais être amendée : une situation absurde », conclut M. Dion.



**D**epuis l'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal, vous n'avez plus à subir les épreuves de l'entretien de la maison. Ces perpétuelles inquiétudes domestiques sont enfin disparues. Définitivement. Les gens aux goûts éclectiques l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons.

Au Sanctuaire, tout concourt à assurer votre bien-être. Un édifice construit selon des techniques modernes qui réduisent l'entretien au minimum. Des administrateurs compétents et une

équipe de professionnels qui s'occupent de tout. Une surface habitable immense, bien planifiée — avec des « pièces » de rangement — et qui peut même être aménagée en fonction de vos besoins. Des cuisines, des dinettes, des salons et des salles à manger avec une vue superbe. Des baies vitrées sans fin qui laissent entrer le soleil. Chez vous, il sera encore plus beau...



PHASE IV: MAINTENANT EN VENTE

le sanctuaire du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT, 6100, CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-6000. DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS.  
1 c. à coucher 1.035 pi. car. + \$133.500 + 2 ch. à coucher 1.323 pi. car. \$172.500 + 3 ch. à coucher 1.710 pi. car. + \$214.500 + Penthouse: 2.519 pi. car. + \$457.500 +  
(SELON DISPONIBILITÉ)

BIENTÔT!



LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

## Décès du journaliste Jacques L'Archevêque

■ QUÉBEC (PC) — Un journaliste de la radio de Radio-Canada en poste à l'Assemblée nationale, Jacques L'Archevêque, est décédé d'un infarctus dans la nuit de samedi à dimanche, à Québec.

Âgé de 42 ans, M. L'Archevêque pratiquait le journalisme depuis 20 ans. Il est entré au service de la Société d'Etat en 1973 et a travaillé les dix dernières années comme correspondant de Radio-Canada à Québec.



Mieux vivre sa vie au travail...

Vous êtes spécialistes ou non initiés à la question des ressources humaines dans l'organisation?

Vous souhaitez accéder à un poste supérieur dans votre entreprise?

Vous voulez compléter ou enrichir votre formation professionnelle?

L'Université de Montréal vous propose des programmes de formation et de perfectionnement en gestion des ressources humaines.

Relations industrielles  
Gestion des services de santé  
Ergonomie  
Santé et sécurité du travail  
Micro-informatique

On trouve dans ces programmes, des cours sur la vie d'une entreprise, sur son organisation, sur la gestion des ressources humaines:

- Principes d'administration et d'organisation
- L'administration du personnel
- La psychologie du travail
- La formation du personnel
- La négociation collective
- Le droit du travail
- L'organisation du système des services de santé
- La planification et le contrôle budgétaire
- Éléments d'ergonomie

Ces cours sont offerts le soir ou en fin de semaine.

La date limite d'admission pour l'automne 1986 est le 1er juin

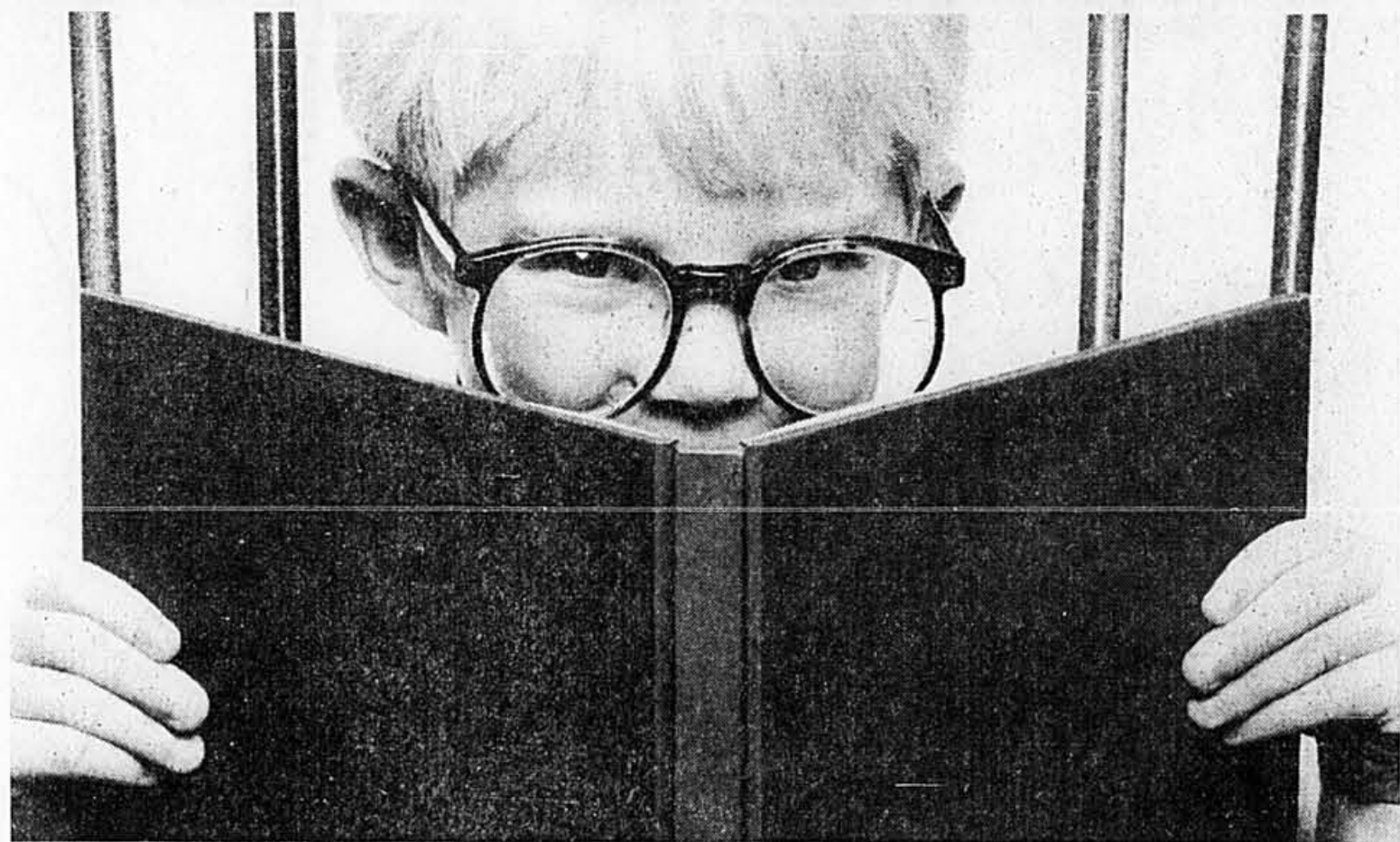
Venez nous voir au  
3335, chemin Queen Mary  
ou signalez le 343-6090

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

# SOLDE DE L'ÉDITEUR

## VENEZ VOIR TOUTES LES AUBAINES!

# 2.99 à 35.99



La Baie a acheté plus de 50 titres de livres à prix spécial. Vous pouvez maintenant en profiter!

Quelles que soient vos préférences, nous avons de quoi vous satisfaire! Nous vous proposons tout un choix de livres de cuisine, d'art, d'histoire... des livres pour tous les goûts et tous les âges, à des prix qui vous enchanteront. Une occasion à ne pas manquer. Le choix des titres varie selon les magasins.  
Achats en magasin seulement.

Livres, rayon 719

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Centre-ville Montréal, lun. à mer. 10h à 18h; jeu. et ven. 10h à 21h; sam. 9h à 17h  
• Succursales lun. à mer. 9h30 à 18h; jeu. et ven. 9h30 à 21h; sam. 9h à 17h  
• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Dorval 631-6741  
• Centre Rockland 739-5521 • Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470  
• Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la Baie